

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
mardi 7 décembre 2010

**Service instructeur**

Mission Aménagement de la Montagne

**Service consulté**

**5<sup>ème</sup> Commission**

**N° CG-2010-4-5-2**

**BUDGET PRIMITIF 2011  
POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer l'inscription d'une autorisation de programme d'un montant de 2 M€ pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des stations de loisirs de montagne été/hiver ainsi que le vote de crédits de paiement d'un montant de 3 M€ pour le financement des opérations entrant dans le cadre des projets de développement. Le vote de crédits de paiement en fonctionnement d'un montant total de 520 000 € est proposé également avec la répartition suivante : 480 000 € destinés à la participation départementale au fonctionnement des syndicats mixtes, 30 000 € pour la participation aux frais de déneigement des sites et 10 000 € pour le suivi et la mise en œuvre de l'Observatoire de la politique départementale.*

L'intérêt porté depuis plusieurs années par le Conseil Général aux questions de la montagne s'est concrétisé par une participation financière au soutien des projets de développement été/hiver des sites de loisirs de montagne.

L'engagement de l'Assemblée Départementale en faveur de la montagne reflète une volonté politique forte et comporte plusieurs aspects :

- la continuité dans la politique du développement et d'aménagement été/hiver des stations de montagne pour les sites d'intérêt départemental en menant les études nécessaires à la finalisation des projets,
- la poursuite de la politique de reconversion et d'intégration des sites d'intérêt local,
- le soutien au budget de fonctionnement des syndicats mixtes ayant la compétence dans l'aménagement touristique des stations de montagne,
- la participation aux frais de déneigement des sites de loisirs de montagne.

Depuis 2003, la politique d'aménagement des stations de montagne a permis la remise à niveau de l'ensemble des sites puis le développement des sites de loisirs été-hiver d'intérêt départemental.

Suite à de nombreuses études, d'importants programmes d'aménagement sont engagés, terminés ou en cours de réalisation.

En 2010, 2,070 M€ ont été engagés permettant la réalisation de la première phase de l'aménagement des sites d'intérêt départemental du Ballon d'Alsace et du Schnepfenried à travers la modernisation du réseau de remontées mécaniques et la mise en place de réseaux de neige de culture.

La poursuite de ces programmes au cours de l'année 2011 nécessite, comme les années précédentes, l'inscription d'autorisations budgétaires sur le programme F244 qui permet le financement de toutes les opérations de modernisation des sites.

Le programme F243 correspond à la convention interrégionale de massif sur lequel une autorisation de programme pluriannuelle de 6,3 M€ est ouverte. Il complète le programme F244 et permet le financement des opérations d'aménagement à l'exception des remontées mécaniques et de la neige de culture.

Les principales opérations prévues en 2011 concernent :

- les réseaux de neige de culture : Lac Blanc, Schnepfenried
- la construction de bâtiments d'accueil : Schnepfenried
- des travaux de voirie en station : Schnepfenried
- des activités estivales : Lac Blanc
- pour le Markstein, les études préalables aux travaux de modernisation et de mise aux normes du système d'épuration qui connaît depuis plusieurs années des dysfonctionnements majeurs.

Pour permettre le financement de ces opérations nouvelles, ainsi que celles déjà engagées les années précédentes, les besoins en autorisations de programmes et crédits de paiement sont les suivants pour l'année 2011 :

#### **Besoins en 2011 d'autorisations de programme et crédits de paiement pour les subventions d'investissement**

- **sur le programme F244**, millésime 2011, une Autorisation de Programme de 2 M€ ;
- **sur le programme F243**, aucune autorisation de programme nouvelle n'est sollicitée, un montant de 6 376 223 € restant disponible pour affectation.

D'autre part, afin de permettre la réalisation des opérations selon l'état d'avancement des projets et études, des crédits de paiement à hauteur de 3 M€ seront nécessaires et seront répartis comme suit :

- 2,040 M€ pour les opérations des années antérieures répartis comme suit :
  - 0,820 M€ sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
  - 1,220 M€ sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94 dont 60 000 € sur la nature 20414 et 1,160 M€ sur la nature 20415 ;
- 0,960 M€ pour les opérations nouvelles sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415.

Par ailleurs, conformément aux dispositions arrêtées par votre Assemblée, l'affectation d'autorisations de programmes par opération devra être validée par la Commission Permanente.

### **Crédits de fonctionnement 2011 en faveur des syndicats mixtes**

En qualité de membre des syndicats mixtes, le Département est tenu de participer statutairement à l'équilibre du budget de fonctionnement lorsque les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre. Des participations publiques des membres abondent les recettes pour couvrir le déficit à hauteur de 50 % pour le Département et 50 % pour le ou les autre(s) membre(s)

Certains syndicats comme celui du Markstein Grand Ballon et dans une moindre mesure celui de la vallée de Munster assurent également la gestion de l'eau et de l'assainissement pour lesquels la participation publique est prévue par les statuts.

Il vous est donc proposé de voter les crédits correspondants, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561 dont le montant total s'élève à 490 000 € comprenant la participation statutaire de 480 000 € et une enveloppe complémentaire de 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne.

### **Participation du Département aux frais de déneigement des sites**

En complément de son intervention pour l'investissement et le fonctionnement général, le Département participe également aux charges de déneigement des sites à hauteur de 50 %.

Pour cette rubrique, il y a lieu de prévoir un montant de **30 000 €** à inscrire sur le programme F744 réparti comme suit :

- 25 000 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6561
- 5 000 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6568

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de voter une autorisation de programme (AP) pour les sites d'intérêt départemental et local d'un montant total de 2 M€ sur le programme F244,
- de voter des crédits de paiement d'un montant total de 3 M€ à inscrire comme suit :
  - 2,040 M€ pour les opérations des années antérieures répartis comme suit :
    - 0,820 M€ sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
    - 1,220 M€ sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94 dont 60 000 € sur la nature 20414 et 1,160 M€ sur la nature 20415 ;
  - 0,960 M€ pour les opérations nouvelles sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
- de voter des crédits de paiement pour le fonctionnement des syndicats mixtes sur le programme F744, d'un montant total de 490 000 € comprenant 480 000 € pour la participation statutaire et 10 000 € d'enveloppe complémentaire pour l'Observatoire de la Montagne, à inscrire sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6561,
- de voter des crédits de paiement en fonctionnement sur le programme F744 d'un montant total de 30 000 € pour la prise en charge du déneigement dont 25 000 € sur

le chapitre 65, fonction 94, nature 6561 et 5 000 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6568,

➤ de donner délégation à la Commission Permanente :

- pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
- pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
- pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER